



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du : 24 mars 2017

Délibération n° 2017-08

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Alain Pialat – Bernard Hillaire – Cyril Laurent

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général
Bernard Giraud – Directeur de la Maîtrise d’Ouvrage
Didier Barthélémi – Directeur Financier
Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

**Convention pour la télétransmission des actes réglementaires
au contrôle de légalité**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2017-08 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général :

. à signer la convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat du Département du Gard,

. à choisir le dispositif « E-légalité » de la société DEMATIS et à conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme dématérialisée « E-légalité ».



Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA